

44/70) Marchés des collectivités locales. *de fin - fin*

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre n° 1949 SG/DAF/3 en date du 24 Mars 1967, M. le Préfet m'a fait savoir que le Journal officiel du 2 Février dernier publie une circulaire du 1er Février 1967 concernant des documents contractuels types à utiliser dans les marchés des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Et il m'a invité à faire prendre une délibération par le Conseil Municipal adoptant le cahier des clauses administratives générales proposé par cette circulaire.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
A Paris le 26 Avril 1967
L. de Préfet
Le Secrétaire Général
suppléant: J. Cluchaud